

CANNET PASSION

Magazine Municipal

N°18 - AVRIL 2017



SPORT

Le Cannet des Maures labellisé Ville Active et Sportive



ACTUALITÉS

**DOSSIER
FINANCES**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Travaux 2016 et
prévisions 2017

Budget 2017

Débroussaillage



www.lecannetdesmaures.com



SOMMAIRE

ÉDITO P.3

ACTUALITÉS P.4

Au Cannet, le verbe apprendre se conjugue en allemand

TRAVAUX P.6

Travaux 2016 et prévisions 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE P.8

Le débroussaillage : une obligation l'été, et le reste de l'année

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P.12

Partenariat public/privé : zoom sur la poissonnerie Lilou

DOSSIER FINANCES P.14

Vote du budget primitif 2017

CULTURE P.16

Culture rime avec poésie à la médiathèque

SPORT P.18

Le Cannet des Maures labellisé Ville Active et Sportive

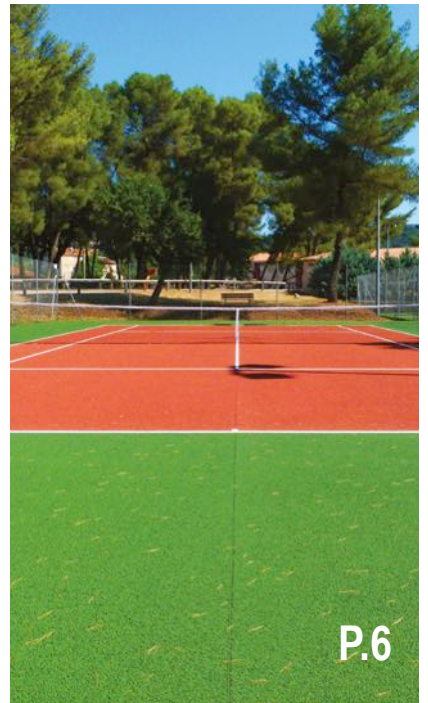
Active & Sportive

MOTS DE LA MAJORITÉ ET DE L'OPPOSITION P.19

AGENDA P.20



P.4



P.6

Active & Sportive

LE CANNET DES MAURES

LA CANNETOISE

UNE JOURNÉE MULTISPORTS ET FAMILIALE AU CŒUR DE LA PLAINE DES MAURES

Animations - Repas - Restauration Rapide

13 Km 6 Km

Jeudi 25 mai 2017

P.18



P.16

L'ÉDITO

Chers Cannetoises, chers Cannetois,

Dans ce nouveau numéro de notre bulletin municipal, nous vous présentons le budget prévisionnel 2017 de la commune, adopté en Conseil Municipal le 08 mars dernier. Nous consacrons également une double page aux travaux réalisés tout au long de l'année 2016, avec une brève présentation des projets d'aménagement votés pour cette année 2017. Deux thématiques transversales et étroitement liées qui, nous l'espérons, vous permettront d'obtenir une vision globale des projets menés au quotidien.

Le printemps s'annonce riche en événements culturels et autres manifestations d'envergure. Ainsi, nous espérons vous voir nombreux à l'occasion de notre 6^{ème} édition de la course pédestre *La Cannetoise* le 25 mai, qui propose cette année encore une course marche nordique, avec la collaboration de la Fédération Française d'Athlétisme et de l'association des Randonneurs Cannetois.

Sur le terrain, agents et bénévoles ne ménagent pas leurs efforts pour vous proposer des événements de qualité, qui débordent aujourd'hui des limites de notre territoire et font notre fierté.

Nous vous souhaitons de beaux moments partagés entre amis et en famille tout au long de ce printemps 2017.



Jean-Luc Longour,

Maire du Cagnet des Maures,
Président de la Communauté de Communes Cœur du Var

Édité par : La Mairie du Cagnet des Maures - 83340 Le Cagnet des Maures
Directeur de la Publication : Jean-Luc LONGOUR, maire du Cagnet des Maures
Coordinateurs : Richard SPINOSA et Miguel ARANCIBIA

Conception et réalisation : Laura GILLET - Pôle Communication et Numérique

Photos : Mairie - Impression : Eco Print 83340 Le Cagnet des Maures - Diffusion 2 500 exemplaires

Si vous ne le recevez pas dans vos boîtes aux lettres, n'hésitez pas à nous contacter - Ne pas jeter sur la voie publique.

AU CANNET DES MAURES, LE VERBE APPRENDRE SE CONJUGUE EN ALLEMAND

Que penseriez-vous si votre petit bout de 4 ans devenait bilingue sans effort ?

Pas de cours supplémentaires, pas d'heures en plus dans l'emploi du temps. Au Cagnet des Maures, quand on pousse la porte de la classe n°5 de l'école maternelle **Leï Pitchoun**, les enfants de petite et moyenne sections de **Marine Duvivier**, enseignante en charge de la classe, **baignent dans la culture allemande au quotidien**. Ici, appel, météo, jeux, lectures, toutes les activités qui sont proposées aux élèves le sont en français et en allemand.

En 2016, la directrice de l'école, Myriam Laalaïba ainsi que son équipe, sont invitées à **rejoindre le réseau des écoles maternelles Elysée 2020**. Un réseau mis en place en octobre 2013 par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) en partenariat avec l'Office Franco-Allemand

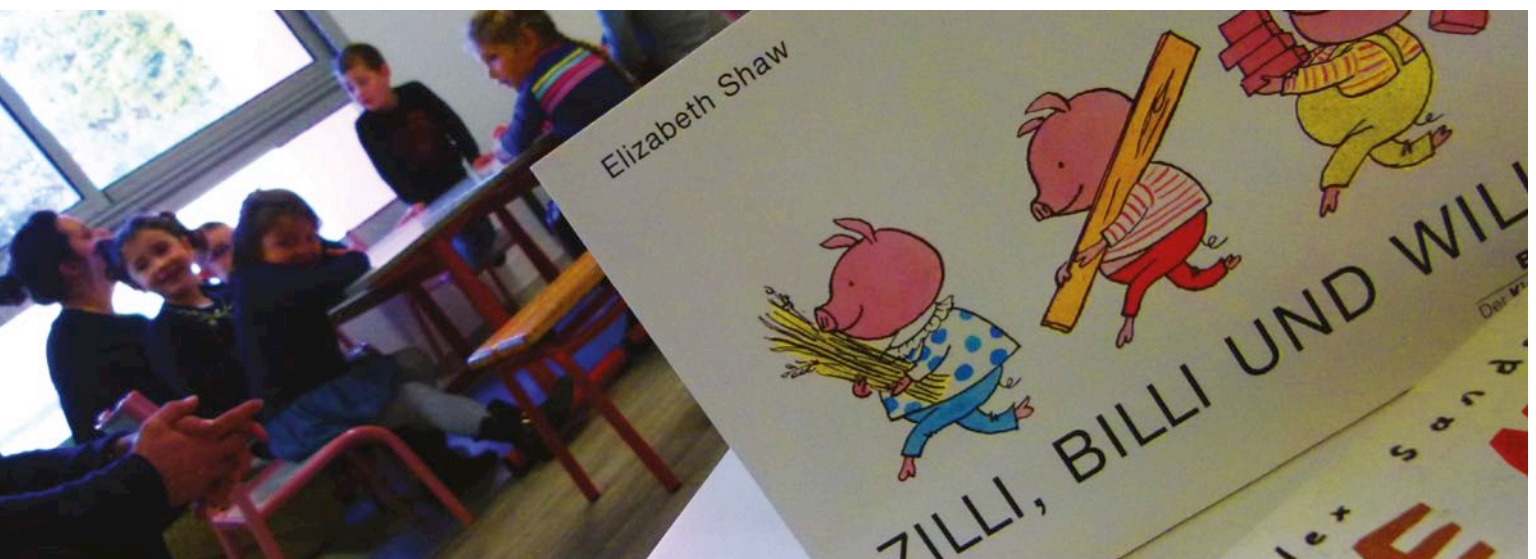
pour la Jeunesse (OFAJ). L'objectif étant de sensibiliser les élèves de maternelle, leurs familles et leurs enseignants, à la langue et la culture allemandes. Dans le même temps, le dispositif est développé en Allemagne afin d'y promouvoir la langue et la culture françaises.

Un partenariat linguistique très avantageux pour Marine Duvivier : *« l'idée n'est pas que les enfants engrangent du lexique, il n'y a pas d'exercices ni de compétences à acquérir. L'important est de leur donner une ouverture sur d'autres langues, et sur le monde. C'est en même temps très frustrant pour nous car du fait qu'il n'y ait pas de cursus précis à suivre en termes d'apprentissage, nous ne sommes pas témoins de l'évolution des élèves en temps réel. Mais nous avons des retours très positifs de la part des parents. Certains nous racontent comment ils ont surpris leurs enfants à fredonner une*

comptine en allemand, ou répondre danke pour dire merci. C'est très gratifiant. »

La candidature de l'école maternelle Leï Pitchoun est renforcée par la présence sur la commune de l'école franco-allemande de la base EALAT (Ecole de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre) : *« A noter que l'établissement s'inscrit dans la dynamique des écoles Elysée 2020 mais n'est pas encore officiellement déclaré comme appartenant au réseau »*, développe Pierre Fabre, conseiller pédagogique langues vivantes dans le département du Var et collaborateur de l'OFAJ. Verdict attendu à la fin de l'année scolaire.

A la rentrée 2016, 71 écoles françaises étaient intégrées au réseau, pour 100 écoles allemandes outre Rhin. Aucune dans notre département... Pour le moment.



Classe de petite et moyenne sections de maternelle de Marine DUVIVIER et Elodie CLEMENT



LE TACO ROULE POUR VOUS !

Le bus Le Taco vous accompagne dans vos **déplacements entre Le Luc et Le Cannet des Maures**, tous les mardis et vendredis en journée :

- Mardis et vendredis, 16 rotations par jour,
- Mercredis après-midi et samedis matin, 8 rotations par jour.

Il permet également d'assurer plusieurs **correspondances avec le TER depuis la gare SNCF du Cannet des Maures**, sur la ligne Toulon/Marseille. **Ce bus est gratuit**. Il n'existe aucune restriction d'âge ou de revenu pour en bénéficier. Horaires et arrêts sont affichés à la Maison de la Fraternité et la Maison du Tourisme, et disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune : www.lecannetdesmaures.com



UN MINIBUS À LA DISPOSITION DES SENIORS

Pour faciliter l'autonomie de nos aînés, la ville met à disposition un **minibus chaque mardi et vendredi matin, et jeudi après-midi**. Il s'agit d'un service de transport à la demande, **gratuit et réservé aux personnes âgées** ayant des difficultés à se déplacer. Le transport, aller et retour, s'effectue depuis le domicile de la personne transportée jusqu'à la destination de son choix (achats alimentaires, rendez-vous chez un professionnel de santé, ...), dans la limite des zones d'activité entre Le Luc et Le Cannet des Maures.

Pour bénéficier du service, il est nécessaire de s'inscrire en contactant la Maison de la Fraternité. Pour tout renseignement complémentaire, Claudine Falize et Célestin Bertrand se tiennent à votre disposition au 04 94 50 08 21, ou par courriel à l'adresse ccas@lecannetdesmaures.com



Pascale GIRAUDO, conductrice du minibus municipal gratuit, et ses passagères

PERMANENCES GRATUITES À LA MAISON DE LA FRATERNITÉ

Des **permanences gratuites** vous sont proposées chaque mois à la **Maison de la Fraternité** :

- **Association des télédéclarants** (aide à la déclaration des impôts en ligne) : trois lundis et trois vendredis par mois. Pour un complément d'informations, contacter Jean-Claude Thevenot au 04 94 60 70 99
- **Avocat conseil** (orientation, information générale) : les 3^{èmes} lundis du mois de 9h à 12h **sur rendez-vous** au 04 94 50 08 24
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** : les jeudis de 9h à 12h **sur rendez-vous** via ameli.fr ou en téléphonant au 36 46
- **Mission locale** (accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans) : les 1^{ers} vendredis du mois **sur rendez-vous** au 04 94 50 15 01
- **Assistante sociale du département du Var** : les lundis matin et jeudis après-midi **sur rendez-vous** au 04 83 95 19 00
- **Croix rouge** : 3^{ème} vendredi de chaque mois **sur rendez-vous** au 06 09 60 86 63
- **Graine d'envol** (aide à la parentalité) : les vendredis matin de 9h à 12h, contacter le 06 63 73 75 92

TRAVAUX 2016 ET PRÉVISIONS 2017

Tout au long de l'année 2016, de nombreux travaux ont été exécutés sur la commune. Voirie, mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, démolitions.



Courts de tennis rénovés

Dans un premier temps, les efforts se sont concentrés sur le **centre-ville** du Cannet des Maures, et ce autour de différents axes.

Amélioration du cadre vie

La première étape étant d'**embellir le centre-ville**, plusieurs aménagements ont été effectués : **renovation** de façades (Maison du Tourisme), augmentation du nombre de **places de parkings disponibles** avec stationnements gratuits et de proximité, **aménagement de la passerelle** pour favoriser les déplacements piétons, mise aux normes des trottoirs, **amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** dans plusieurs bâtiments communaux (foyers, école élémentaire, disposition de clous podotactiles sur le parvis de la mairie). Enfin, pour améliorer le cadre de vie des résidents et relancer le tourisme, le Vieux Cannet fait actuellement l'objet d'une étude lancée en 2016 afin d'être réhabilité et mis en valeur.

Le cadre de vie inclut également la **propreté et l'entretien de la voirie**. La ville s'est dotée fin 2016 d'une **balayeuse neuve et plus grande**. Des rénovations de rues et de chemins ont également été menées. C'est le cas de l'avenue de Verdun et de l'avenue du 8 mai 1945 avec la reprise d'une partie des trottoirs. La rue d'Argelas, le chemin de Clavier et le chemin des Moulières ont été rafraîchis. Enfin, **plusieurs actions sont prévues pour 2017** : mise en accessibilité des trottoirs sur l'avenue de Verdun, rénovation du parking de l'aire du Recoux, rafraîchissement du chemin du Château, de l'impasse St Jaume et d'une partie du chemin du Bouillidou. Des colonnes seront également installées afin de masquer les points d'apport volontaires.

Dans la même optique, le **pôle sports et loisirs du Recoux** a connu ces dernières années un fort développement, notamment à travers la mise en place d'installations sportives : installation d'un parcours de street work out, agrandissement et remise en état des terrains de football, mise en place d'un skate park, et rénovation des deux courts de tennis l'an dernier.

Actuellement, le secteur de la Halle marchande est concerné par ces rénovations. Le bâtiment principal doit être rasé afin d'implanter à son emplacement un bâtiment plus moderne. Il pourrait accueillir de nouveaux commerces, quelques bureaux, et, sur le toit, un jardin ouvert au public. **La Sourcette, quant à elle, a dû être démolie en janvier 2017**. La bâtisse, devenue trop ancienne et amiantée, présentait un risque d'effondrement, et ne pouvait être rénovée en l'état.



Travaux de voirie - rue de l'Argelas

Maîtrise des coûts

La bonne utilisation des deniers publics passe aussi par les économies d'énergie. Il a donc été engagé des actions pour la **réduction de la consommation énergétique de la ville**. Ainsi, 12% de l'éclairage public a été remplacé par des lanternes dirigées vers le sol afin de limiter la pollution lumineuse. Ces luminaires, basse consommation, sont dotés d'horloges astronomiques qui modifient leur éclairage selon la course du soleil.

Chaque année, sur une enveloppe d'investissement disponible d'approximativement un million d'euros, 70% de ce montant est investi dans des travaux de création et d'amélioration du patrimoine existant, le tout réalisé à 80% en interne par l'équipe technique municipale, permettant ainsi une maîtrise des coûts.



Ecole élémentaire Denis Tissot mise aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite

PRÉVISION D'ABATTAGE D'ARBRES DIAGNOSTIQUÉS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Depuis 2010, plusieurs études sanitaires ont été entreprises sur les arbres du centre-ville. Aujourd'hui, certains sont diagnostiqués comme représentant un risque potentiel pour les administrés : maladies, stagnation d'eau dans les troncs ayant entraîné une fragilité au niveau des branches, ou arbres accidentés.

C'est le cas de quinze platanes le long de l'avenue de la IV^{ème} République, du pin situé dans la cour des Restos du Cœur, et du grand pin planté face à la mairie.

Un planning d'abattage de ces arbres a été décidé, avec pour objectif de planter de nouvelles essences. Des essences différentes qui ralentiront la progression de maladies éventuelles et permettront une floraison différenciée tout au long de l'année. Ainsi, le grand pin devant la mairie sera coupé pendant les vacances d'avril, et les quinze platanes de l'avenue de la IV^{ème} République seront coupés en octobre pour être remplacés en novembre par dix-huit nouvelles essences : tilleuls, érables de Montpellier, érables champêtres, frênes à fleurs et savonniers.

Plusieurs opérations de communication sont prévues tout au long de l'année afin de vous informer de l'état d'avancement de ce projet d'abattage.



Plantation d'un olivier par les équipes municipales techniques, rue de l'Argelas

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HONNEUR AU CANNET

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », **Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégienne, 1987.**

Gro Harlem définit ainsi officiellement le développement durable. C'est pour suivre ce leitmotiv que la commune du Cannet des Maures s'est engagée dans l'élaboration d'un agenda 21 local depuis 2009 et participe à la semaine du Développement Durable.

Pour son édition 2017, cette semaine **se déroulera du 29 mai au 3 juin**. Au programme, projection d'un film, ateliers jeunesse à la médiathèque, vernissage d'exposition, et le traditionnel concours photo.

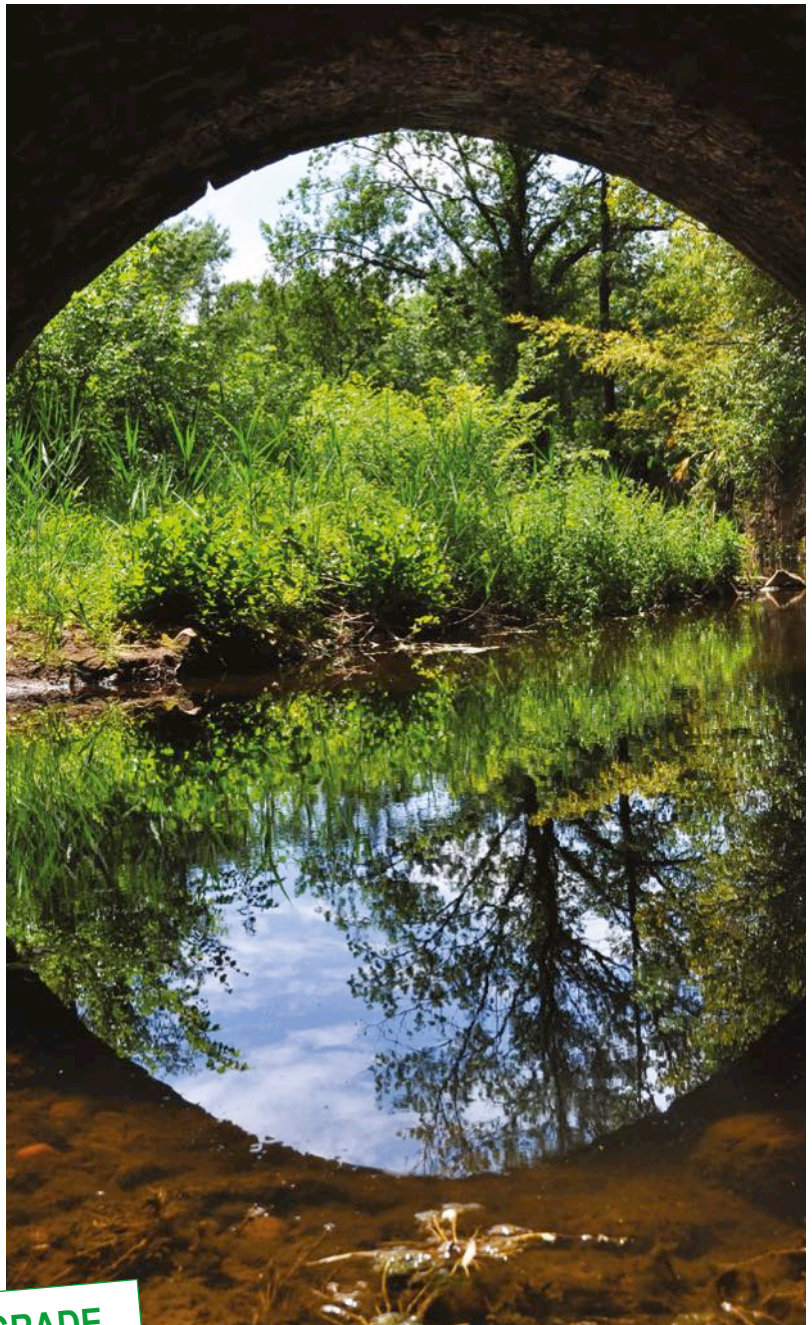
Cette année, **le concours photo du Cannet des Maures vous propose deux thématiques** : « nature en ville » et « selfie tri des déchets ». Priorité à l'originalité pour les selfies, et à l'esthétique pour vos autres clichés ! Les inscriptions ont commencé début mars. Le concours photo s'adresse aux amateurs. Il est ouvert aux **adultes et aux enfants à partir de 8 ans**. Chaque participant a la possibilité d'envoyer au maximum deux photographies par thématique. Chacune doit être titrée, il vous est également possible de prévoir une ou deux lignes d'explications pour présenter vos shootings.

Attention, les photographies doivent impérativement être prises sur la commune du Cannet des Maures. **Pour concourir**, il vous faut prendre contact avec le Pôle Urbanisme et Développement Durable à l'adresse environnement@lecannetdesmaures.com, ou par téléphone au 04 94 50 98 35. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 12 mai 2017.

LES FLEURS DU CANNET MONTENT EN GRADE

Le 12 décembre 2016, la commune a reçu officiellement la deuxième fleur du label Villes et Villages Fleuris, tout juste trois années après l'obtention de sa première fleur. Nous félicitons les équipes municipales qui, grâce à leurs efforts soutenus au quotidien, ont contribué à l'obtention de ce titre. La ville adresse également un remerciement sincère aux Cannetois participant au concours des Maisons Fleuries, et à tous ceux qui contribuent à l'embellissement de notre commune. Ce titre est aussi le vôtre.

Le Concours des Maisons Fleuries est reconduit en 2017. Vous avez un balcon, une fenêtre, une terrasse, un potager, un jardin visible ou non, particulier ou professionnel, vous pouvez **vous inscrire jusqu'au 10 mai**. **Le jury visitera votre petit coin fleuri le 18 mai**, l'occasion en plus d'avoir des conseils et avis de professionnels. Renseignements à la Maison du Tourisme au 04 94 50 10 09.



Premier prix concours photo amateur, section adulte, édition 2016



Remise de la deuxième fleur à l'Hôtel de Région à Marseille, avec de gauche à droite Jacques Ecuier, Renaud Muselier et André Delpia



BALANÇAN, RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS D'EXPERTISE



Site du Balançan, juin 2015

CCFF : BILAN 2016, PRÉPARATION 2017

Suite à de multiples pollutions constatées dans la Plaine des Maures, la ville a déposé en 2010 une demande d'expertise au tribunal administratif de Toulon, afin d'en déterminer l'origine et les conséquences sur la faune et la flore locales.

Les premières opérations d'expertises ont débuté en **novembre 2010, et se sont échelonnées en cinq grandes étapes jusqu'en juin 2016**. Le résultat de ces expertises a démontré **une pollution des eaux de surface et des eaux souterraines aux abords du site d'exploitation des déchets du Balançan, et une contamination aux métaux lourds** de la mousse végétale située en périphérie de la zone d'exploitation, cette contamination pouvant entraîner, sur le long terme, une pollution de la faune et de la flore de la plaine.

L'origine de ces pollutions a également été avérée par le biais de ces études. Elles sont notamment **liées à la gestion des déchets, des eaux pluviales et de traitement, et des lixiviats** (fraction liquide résultant de la fermentation des déchets mélangée à l'eau de pluie) de l'exploitation du site de stockage des déchets du Balançan.

Suite à ces études, des travaux ont été réalisés par l'exploitant VALTEO (anciennement SOVATRAM), entre 2012 et 2015, afin de diminuer la répercussion de cette pollution. A ce jour, les experts ne disposent pas du recul nécessaire pour juger en détail des effets de ces travaux.

Le résumé de l'expert est téléchargeable en Une de notre site internet à l'adresse www.lecannetdesmaures.com



Bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêt, été 2015

Au Cannet des Maures, le CCFF (Comité Communal des Feux de Forêt), compte aujourd'hui 32 bénévoles.

S'il est connu pour ses missions de surveillance des massifs forestiers et d'action sur les incendies, on sait moins que le CCFF est également amené à intervenir sur d'autres risques majeurs comme les intempéries. Son équipe a été mobilisée au cours des inondations subies par la ville en 2014. Elle a également participé à la sécurisation des sites des manifestations du Chien Rouge, des Festivités de l'Ours et de la Cannetoise en 2016.

En 2016, au Cannet des Maures, le CCFF compte 24 patrouilles préventives tout au long des mois de juillet et août, 570 km parcourus, vingt bénévoles missionnés sur la trentaine d'inscrits, et aucun départ de feu à déplorer.

Pour se préparer à l'été 2017 qui approche, les **32 bénévoles actifs** du comité prévoient, comme chaque année, trois demi-journées de rappel d'utilisation du matériel dans le courant du mois de juin. Manipulation des postes radio mobiles et fixes, des motopompes, camions mobiles

et poteaux incendies, et lecture des cartes et des carroyages.

Pour devenir bénévole au CCFF, il faut vous présenter à l'accueil de la mairie pour soumettre votre inscription. A la suite de quoi, vous suivrez quatre journées de formation.

LE DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION

Au-delà d'une obligation légale, le débroussaillage permet avant tout de ralentir la propagation d'un feu actif.

Barbecue, étincelle de disqueuse, mégot de cigarette, au quotidien, les risques sont nombreux et il convient d'adopter les bons gestes pour assurer sa sécurité et celle de ses proches. Pour cela, quelques règles sont à respecter.

Dans les zones situées à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, le débroussaillage est obligatoire et doit être effectué dans un rayon de 50m autour de votre habitation et de 2m autour de votre voie d'accès. Les schémas ci-joints détaillent la réglementation en vigueur.

Afin de connaître votre emplacement et les obligations qui vous incombent, le site internet www.sigvar.org est à votre disposition. Les contrevenants s'exposent à une contravention de 135€ et une mise en demeure. Suite à quoi, une amende de 30€/m² non débroussaillé est appliquée. La municipalité peut également être amenée à effectuer les travaux de débroussaillage à la place du propriétaire contrevenant, les frais de travaux restant entièrement à la charge de ce dernier.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera disponible en téléchargement sur notre site internet très prochainement afin de compléter cette information. Sur le territoire du Cagnet des Maures comprenant 7300Ha, 4000Ha sont des espaces forestiers, et 140Ha seulement sont la propriété de la commune.

Les zones à débroussailler sont différentes selon le classement au document d'urbanisme de votre terrain et ceux de vos voisins.

Comment débroussailler ?

- Distance
- Éliminati
- Éliminati
- Elagage

Le diagramme illustre les règles de débroussaillage autour des constructions et des végétaux. À gauche, deux maisons sont séparées par une haie. Les dimensions indiquées sont : une distance minimale de 3 m entre les constructions, une hauteur maximale de 2 m pour la haie, et une distance de 2 m entre la haie et les constructions. À droite, un arbre est placé à 3 m d'une construction, et un buisson est placé à 3 m d'un autre arbre. Les dimensions indiquées sont : une distance minimale de 3 m entre la construction et l'arbre, une hauteur minimale de 2,5 m pour l'arbre, et une distance minimale de 3 m entre l'arbre et le buisson.

0 m 0 m

Haie Construction Arbre Arbre Buisson

max. 2 m min. 3 m min. 3 m min. 3 m min. 3 m

max. 2 m min. 2,5 m

4 m 4 m 2 m 2 m

- Distance minimale de 3 m entre la construction (toiture et autres installations incluses) et :
 - les premiers feuillages/branchages des arbres
 - les haies séparatives
- Ratissage et élimination des débris végétaux (feuilles, aiguilles...) au sol et sur la toiture
- Les haies séparatives doivent mesurer maximum 2 m

Sur les voies d'accès privées :

- Voie d'accès libre de toute végétation sur 4 m x 4 m
- Suppression des buissons 2 m de chaque côté de l'e

ENTRETIEN L'ÉTÉ, ET LE RESTE DE L'ANNÉE

Hors zone urbaine

Débrussaillement réalisé par A = B = C =

Obligation de débroussailler autour de votre construction dans un rayon de **50 mètres** même si la zone à débroussailler est en partie chez le voisin.

Entre les constructions de A et de B, c'est celle de A qui est plus proche du terrain C. Donc A débroussaile la partie où les obligations de A et B se superposent chez C.

Pour effectuer vos obligations légales de débroussailler sur un terrain de votre voisin, il faut lui demander une autorisation par courrier recommandé en l'informant des travaux prévus (possibilité de connaître son identité en demandant à la mairie).

En zone urbaine, ZAC, lotissement, camping

Zone naturelle

Voire propriété doit être débroussaillée dans son intégralité.

Si une zone naturelle est à moins de **50 mètres** de votre construction, vous devez débroussailler cette zone dans la limite d'un rayon de **50 mètres** autour de votre construction.

2 m

50 m

Voie Commune

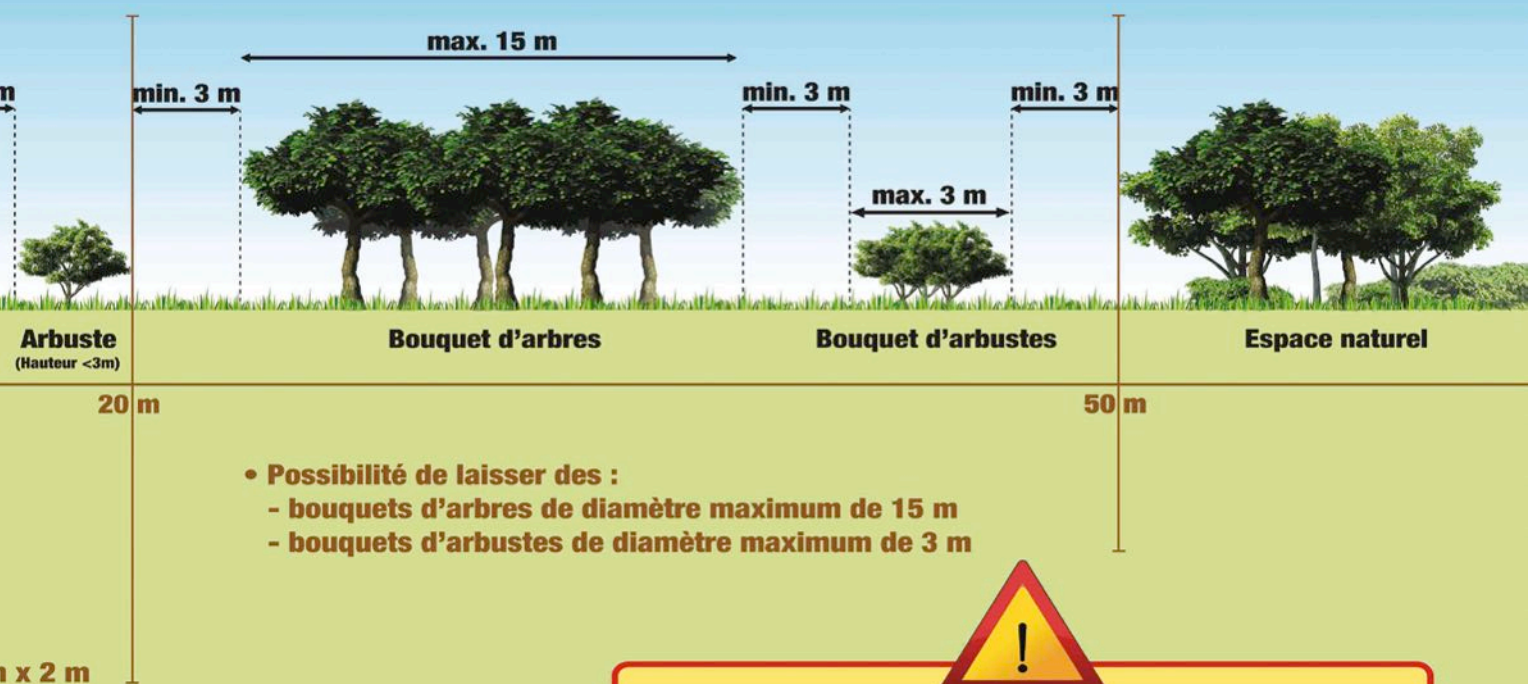
- Propriété**
- Zone à débroussailler par le propriétaire**
- Zone à débroussailler par la commune**

Distance minimale de 3 m entre le feuillage/branchage de chaque arbre, arbuste et buisson

Suppression des arbres, arbustes et buissons morts ou malades

Suppression des arbres, arbustes et buissons dominés par le feuillage/branchage d'un autre arbre

Suppression des branches des arbres sur 2,5 m



(l x h)
Comprise de la voie

Pas de travaux les jours à risque incendie Rouge ou Noir !
Pour connaître le risque incendie et les possibilités d'accès aux massifs forestiers, rendez-vous sur www.var.gouv.fr
 > politiques publiques > environnement > forêt

PARTENARIAT PUBLIC / PRIVÉ : ZOOM SUR LA POISSONNERIE LILOU

Dans notre Cannet Passion n°17, nous ouvrons un cycle économique tourné vers le partenariat public/privé développé avec les commerçants du Cannet des Maures. Nous poursuivons ce cycle dans chacun de nos numéros.

Aujourd'hui, nous rencontrons Christophe Surdon, propriétaire de la poissonnerie Lilou, basée en centre - ville. Témoignage.

Dans quel contexte avez-vous ouvert votre entreprise ?

Je suis originaire de l'Isère, où j'ai passé un bac professionnel pour devenir maître d'hôtel et chef de cuisine. Suite à cela, j'ai passé une saison à Trouville-sur-Mer en Normandie, dans la restauration. C'est là que j'ai appris à cuisiner et aimer le poisson. Je suis rapidement devenu passionné. J'ai passé beaucoup de temps avec les marins pêcheurs pour apprendre le métier. J'ai ensuite été embauché en tant que responsable poissonnerie au Leclerc de Touque. Puis j'ai été muté à Grasse, et enfin au Luc. Lorsque j'ai voulu ouvrir mon propre commerce, M. Jean-Pierre Grosso, conseiller municipal en charge du développement économique, et notre maire, M. Jean-Luc Longour, m'ont tout de suite tendu la main. La poissonnerie démarre sa troisième année d'activité.

Quelles ont été les circonstances de votre mise en place ?

La ville s'est engagée à participer aux travaux de rénovation des locaux. Ici, au départ, c'était une épicerie. Il a donc fallu faire de gros travaux pour installer l'arrivée d'eau. Les équipes techniques se sont également chargées de la rénovation des façades. Et j'ai réalisé le reste des travaux de finition. La ville nous propose un loyer raisonnable pour nous permettre de prospérer sur le long terme. Nous avons commencé à discuter de ce projet à l'été 2014, en septembre, les travaux ont débuté, en décembre, nous ouvrons nos portes.

Quel bilan faites-vous de l'évolution de votre entreprise ces trois dernières années ?

Nous avons très bien démarré, le mois de décembre étant une période de fêtes, cela nous a permis de faire un très bon chiffre d'affaires. Et l'activité continue de croître depuis, notamment grâce à la mise en place des **puces le samedi matin**. Il s'agit de la journée au cours de laquelle nous réalisons l'activité la plus forte.

Nous sommes de plus en plus positionnés, avec des **parkings faciles d'accès, et la RN7 à proximité**. J'attends maintenant de voir ce que va donner l'ouverture de la Halle marchande, qui devrait être un bon levier économique.

Quels conseils donneriez-vous à un commerçant qui voudrait s'installer ?

C'est une question compliquée car cela dépend de beaucoup de critères. Il faut bien choisir la ville où l'on souhaite s'installer, l'emplacement et le loyer sont également des critères importants à prendre en compte, puisqu'ils vont influencer directement sur le chiffre d'affaires.

Après, je pense que le principal est de savoir bien s'entourer. Il existe des organismes qui sont là pour nous aider, la **Chambre des Métiers et la Chambre du Commerce** par exemple. Et surtout, il faut prendre son temps, la phase de recherche et d'étude est primordiale pour la suite.

Interview bientôt disponible en version vidéo sur notre site internet et chaîne youtube



Christophe SURDON, propriétaire de la Poissonnerie Lilou

LES COMMERCES S'ENGAGENT AU CANNET

En Juin 2016, la poissonnerie Lilou a été **labellisée « commerce engagé »** par la Communauté de Communes Cœur du Var.

Ce label, initié et porté par l'association **Ecoscience Provence en 2006** sur le territoire du SIVED (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets du centre ouest Var), a été **mis en place sur le territoire Cœur du Var en juin 2016** dans le cadre du programme « zéro déchet, zéro gaspillage ». Il récompense les commerces écoresponsables à travers plusieurs critères : réduction des déchets liés à leur activité, amélioration du tri de leurs déchets, limitation de l'usage de sacs plastiques, soutien à l'économie locale.

Six commerces sont aujourd'hui labellisés sur la commune du Cannet des Maures : **la poissonnerie Lilou, la Grange Bio, Côté miss, côté déco et le magasin Kokoon, Papy presse et Élégance Canine.**

AU CANNET, LE VINTAGE HABILLE L'AUTOMOBILE

Samedi 19 mars, le Cannet des Maures a accueilli son 7^{ème} Rassemblement de Véhicules Anciens, pour la troisième année consécutive. La particularité de ce cru 2017 : l'événement est aujourd'hui porté par l'association Var Alpines Club antenne du Cannet des Maures, créée par Bernard Sigari et Arlette Henry, et organisé en collaboration avec le Comité d'Animation du Cannet des Maures. Nous sommes partis à la rencontre de ce couple de passionnés afin de connaître les prémices de ce rassemblement devenu incontournable.

A l'origine, il y a un adolescent fan de voitures et de mécanique. Bernard Sigari, Cannetois, ouvre un garage avec son frère à l'entrée de Vidauban, il a tout juste 19 ans. C'est le début d'une grande aventure et d'un amour inconditionnel pour les quatre roues, et le sport automobile. Vers la fin des années 60, il débute les courses de côtes sur les routes varoises, sous les couleurs de l'AS Team Dragon de Draguignan, et obtient rapidement le titre de champion du Var. Au début des années 70, Bernard travaille au prototype d'une « formule libre » dont il conçoit le châssis intégralement. Une passion qui ne naît pas du hasard : « *le Var a toujours été une terre automobile. Il y a l'automobile club de Toulon, le circuit Paul Ricard du Castellet qui accueillera le Grand Prix de France de Formule 1 en 2018, la fameuse course de côte rétro de Gonfaron. Et la culture des voitures anciennes, c'est le plaisir de se retrouver entre passionnés, le partage, l'échange et les souvenirs.* »

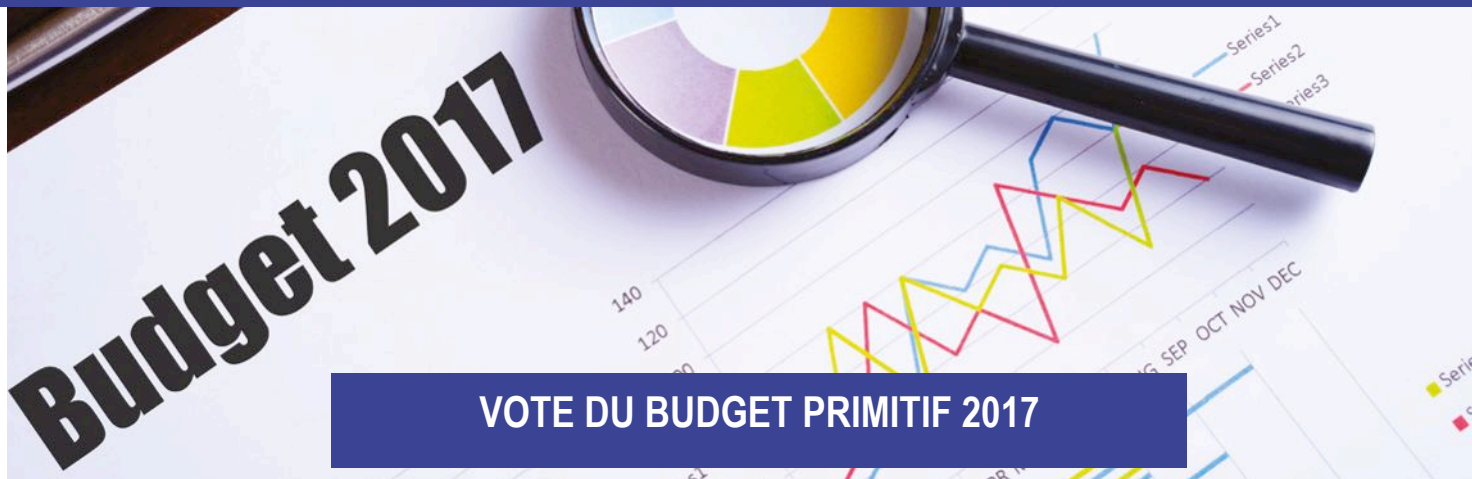
Ford Cortina, Renault 8 Gordini, Lancia Triumph, Matra Baghera, entre les mains de cet orfèvre de l'automobile, plus d'une dizaine d'engins ont roulé des mécaniques. En parallèle, il fréquente régulièrement les rassemblements de véhicules anciens du Var et des départements limitrophes. Il suffira alors d'en souffler quelques mots à la municipalité pour engager le projet sur notre commune en 2015. La **création de l'association Var Alpines Club antenne du Cannet des Maures** permet d'asseoir un peu plus la notoriété de cette rencontre dans le département, avec notamment son intégration au calendrier interclub du Var. Pour sa dernière édition en novembre 2016, l'événement a accueilli 300 véhicules et un millier de visiteurs et de participants. **Pour cette année 2017, deux rassemblements ont été programmés en mars et en novembre.**



Rassemblement de véhicules anciens, 19 mars 2017

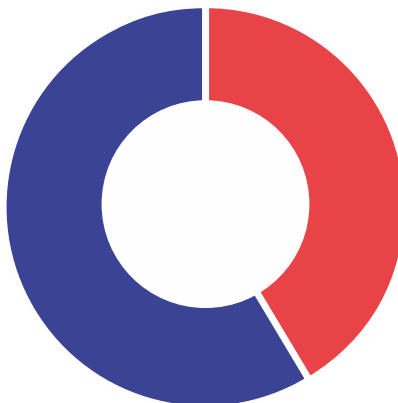


Bruno Sigari et sa compagne Arlette Henry, également créatrice du Var Alpine Club antenne du Cannet des Maures



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le 08 mars dernier a été voté le budget 2017 de notre commune en Conseil Municipal. Nous faisons ici un point sur la répartition de ce budget prévisionnel 2017 entre recettes et dépenses, et sur les grands projets qui seront financés cette année.

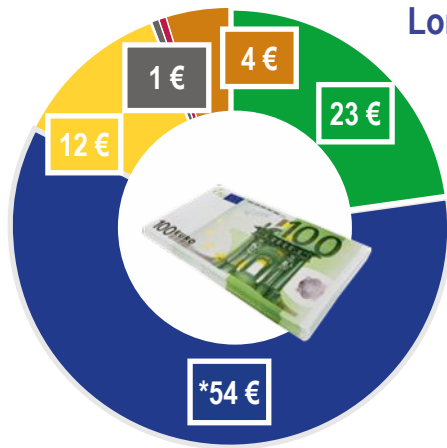


INVESTISSEMENT
4 112 898 €

FONCTIONNEMENT
5 824 202 €

Pour l'année 2017, le budget prévisionnel a été voté à hauteur de 9 937 100€. Comme chaque année, l'enjeu est complexe : la municipalité doit maintenir le budget nécessaire à l'investissement dans de grands projets indispensables au bon développement de la commune, tout en prenant en compte la diminution des dotations d'Etat toujours plus importante. En effet, le pacte de stabilité et de croissance qui vise à ramener le déficit public à 3% du PIB conduit le gouvernement à solliciter de nombreux efforts des collectivités territoriales. **Ainsi, pour la ville du Cagnet des Maures, celles-ci ont diminué de 428 252€** entre l'année 2010 et l'année 2016, passant respectivement de 862 986€ à 434 734€, pour un budget de fonctionnement de près de 6 millions d'euros.

Lorsque la commune dépense 100€ de budget en fonctionnement (2016) :



Salaires du personnel communal

Amortissement, cessions, ...

Charges à caractère général
Dépenses des services, contrats et prestations extérieures

Intérêts de la dette

Charges de gestion courante
Eau, électricité, carburants, entretien de matériels, ...

Charges exceptionnelles

* 59.78€, ramenés à 54.55€ en tenant compte des remboursements de masse salariale (contrats aidés, budgets annexes eau/assainissement, arrêts maladie)

Lorsque la commune encaisse 100€ de budget en fonctionnement (2016) :

Impôts et taxes

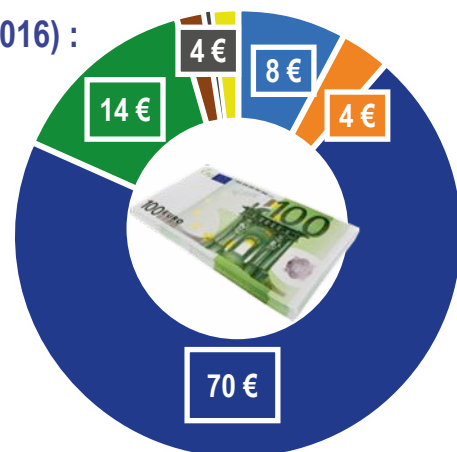
Produits des services

Dotations et participations

Autres produits de gestion courante

Atténuation de charges

Opérations d'ordre



Malgré tout, l'excédent d'investissement de l'année 2016 s'élève à 961 115€, un excédent possible grâce à la maîtrise par la municipalité de son budget de fonctionnement, et notamment des **charges à caractère général** (eau, électricité, carburants, entretien de matériels et de bâtiments, ...) **en baisse de 4.45% par rapport à 2015**, après des baisses de 4.46% de 2015 à 2014, et de 1.5% de 2014 à 2013.

Ainsi, en 2017, le budget primitif (qui détermine le montant des dépenses qui seront engagées et les recettes attendues) prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 5 824 202€. Il en va de même pour les dépenses et recettes d'investissement, évaluées à 4 112 898€.

De nombreux projets d'aménagement pourront être menés sur la commune cette année, avec le financement des travaux de la Halle marchande, la mise en place d'espaces de repos sur l'aire du Recoux, l'extension de la vidéo-protection, l'installation de conteneurs enterrés et d'une borne pour automobiles électriques. Les écoles bénéficieront également de travaux de rénovation, avec notamment la création d'un préau pour l'école élémentaire. Enfin, plusieurs autres opérations sont prévues, telles que le remplacement des arbres sur l'avenue de la IV^{ème} République, des travaux de réaménagement dans la salle du Recoux, ou encore l'aménagement du 3^{ème} tronçon du sentier de la Boudrague.

QUELQUES PROJETS D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS POUR 2017

DÉMOLITION HALLE MARCHANDE



Etudes, démolition et maîtrise d'oeuvre en vue de la démolition de la Halle marchande.

AMÉNAGEMENTS AIRE DU RECOUX



Aménagement d'espaces de repos (tables, bancs, ...) et modules aires de jeux.

AMÉNAGEMENT SENTIER BOUDRAGUE



Continuité des travaux d'aménagement du sentier de la Boudrague.

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES



Divers travaux dans les écoles (matériels informatiques, mobilier, préau, ...)

Qu'en est-il du taux d'imposition pour 2017 ?

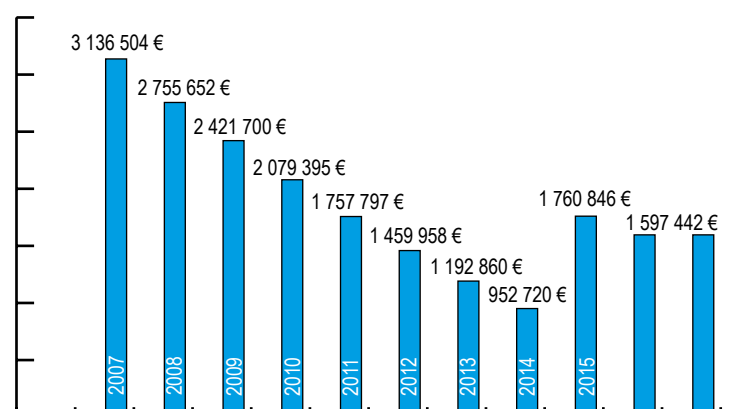
En 2014, 2015 et 2016, les baisses de dotations d'Etat n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée, de +2.26%, +7.46 % et +6.53 % . Pour 2017, seul le taux de la taxe sur le foncier bâti accusera cette année une légère hausse de 1,08 point, ce qui permettra à la commune de maintenir la qualité de ses services rendus au public.

Désendettement de la ville, où en est-on ?

Le capital restant dû de la dette de la commune au 1er janvier 2017 s'élève à 1 597 442€. Entre 2007 et 2016, celui-ci a diminué de 49,07%, passant l'endettement par habitant de 845€ à 365€. La moyenne pour une ville de même strate est de 788€ par habitant.

De plus, en 2017, la commune aura la possibilité de solder un prêt en cours d'un million d'euros, inclus dans le montant total de cette dette. Elle reconstituera ainsi sa capacité d'endettement pour financer de nouveaux projets d'avenir.

Le débat d'orientation budgétaire est téléchargeable sur www.lecannetdesmaures.com, rubrique « Découvrir ma ville - Séances du Conseil - 2017 » .



CULTURE RIME AVEC POÉSIE À LA MÉDIATHÈQUE

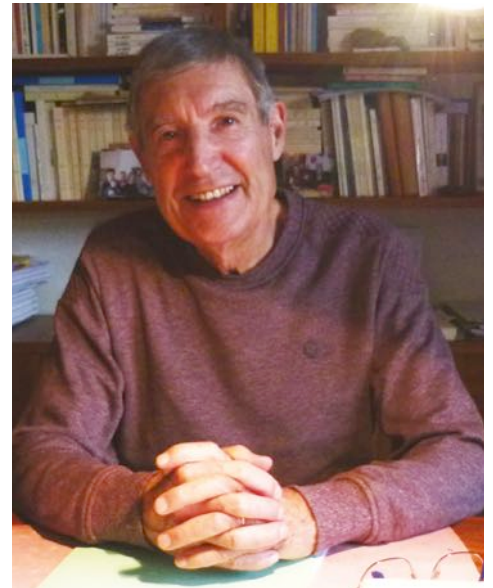
La médiathèque a ouvert le Printemps des Poètes tout au long du mois de mars dernier. L'occasion de proposer de nombreux rendez-vous autour de la poésie, avec notamment l'exposition des œuvres du poète Marcel Migozzi. Rencontre avec l'une des figures de la littérature cannoise.

Elu pendant 37 années au Cannet des Maures, et avec **plus d'une soixantaine d'ouvrages publiés**, la notoriété de Marcel Migozzi n'est plus à faire. D'origine corse, toulonnais de naissance, Marcel voit le jour en 1936 au sein d'une famille pauvre. Le métier de son père, manoeuvre à l'arsenal de Toulon, permet à la famille de vivre tant bien que mal à six dans un petit 40m² : « *il n'y avait pas de livres à la maison. Ce qui m'a sauvé c'est l'école* ». C'est à l'âge de 15 ans que ce jeune poète en herbe rédige ses premiers textes. Baudelaire, Hugo, Verlaine, Lamartine, les auteurs fétiches du jeune écrivain seront nombreux, et il les a lu sans jamais se lasser entre les pages des petits Classiques Larousse.

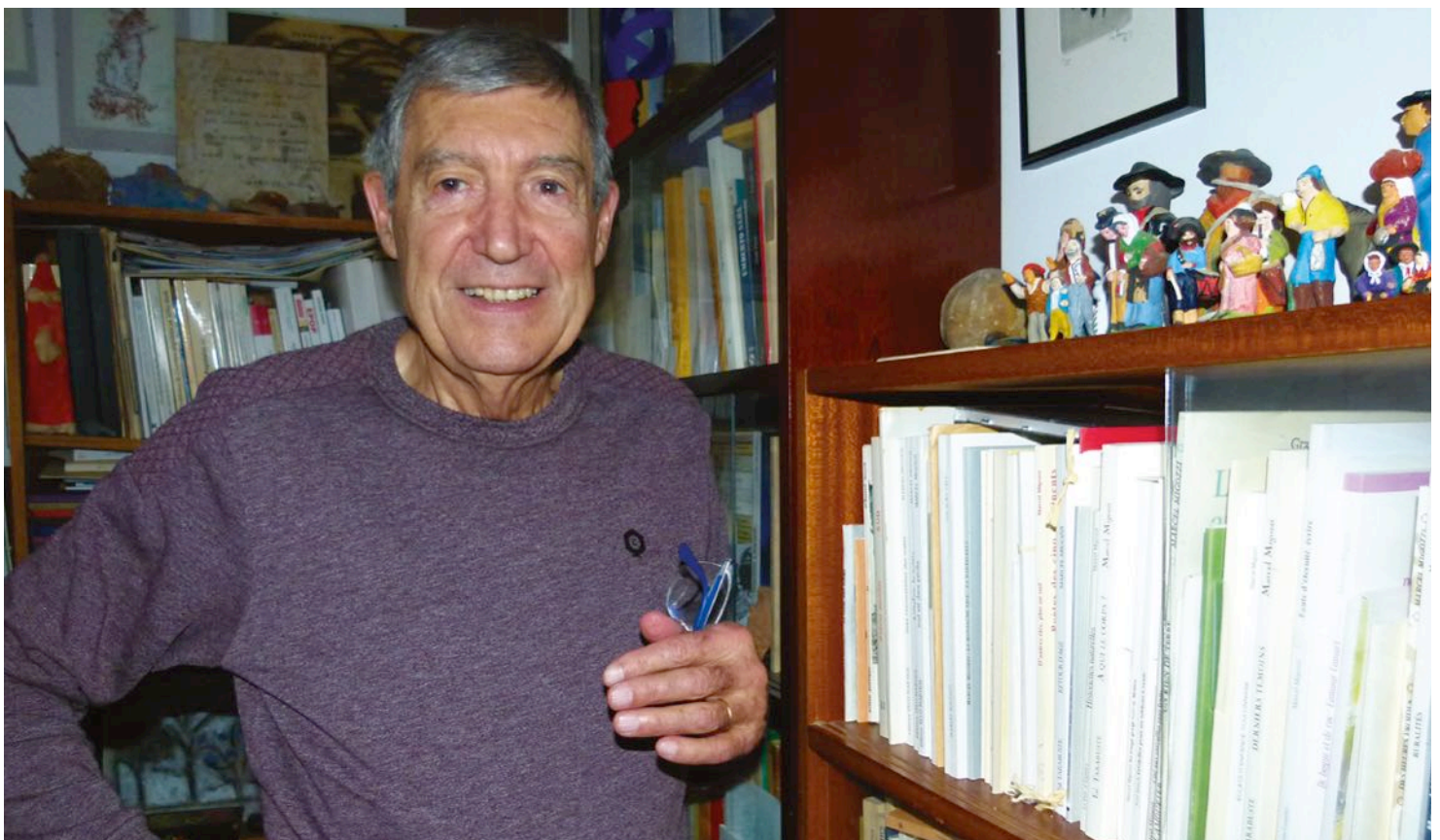
En 1954, il suit un cursus supérieur afin de devenir enseignant à l'Ecole Normale de Draguignan, actuelle école supérieure du professorat et de l'éducation Célestin Freinet (SPE). Il y fera la rencontre de celle qui deviendra son épouse. Fraîchement diplômés, les jeunes mariés trouvent un poste double d'instituteurs au Cannet des Maures en 1956. Mais tout au long de son parcours, l'addiction à l'écriture le suit à la trace. **Il devient lauréat** du prix Jean Malrieu en 1985, du prix Antonin Artaud en 1995, du prix Des Charmettes/Jean-Jacques Rousseau en 2007.

En parallèle, **il exerce en tant qu'élu puis adjoint** aux côtés de trois maires successifs, ce qui l'incite à écrire de façon ponctuelle sur l'histoire de la ville : « *j'aimais mon village, j'ai rencontré des gens que j'ai estimés, cela m'a donné envie de raconter son histoire.* »

Modeste, aujourd'hui « à l'automne de sa vie », il est toujours curieux de ce que peuvent écrire les poètes contemporains, il continue d'étoffer ses manuscrits ... qu'il décidera peut-être un jour de publier.



Marcel MIGOZZI, poète et auteur cannois



L'ETINCELLE CANNETOISE RAYONNE AU-DELÀ DU CANNET DES MAURES

La revue poétique l'Étincelle fêtait en mars ses un an. Tout juste sortie de la petite enfance, elle vient d'être repérée par les éditions Presses du Midi, basées à Toulon. La qualité du document ayant évolué crescendo, la maison d'édition s'y est intéressée afin d'en proposer une version plus étoffée. Une fierté pour la Médiathèque et son directeur, David Belmondo, qui nous en retrace l'histoire.

Comment est née la revue poétique l'Étincelle ?

L'un des initiateurs de la revue, Richard Borneman, est également un lecteur assidu de notre médiathèque. Nous avons eu plusieurs échanges autour de la poésie, et au fil de ces conversations est née l'idée d'un **recueil de poésie, regroupant des œuvres d'artistes contemporains et locaux**, et accessible gratuitement aux Cannetois. Le **premier numéro est sorti en mars 2016**, et la revue est publiée maintenant de façon trimestrielle. Simon Ferandou est le troisième auteur garant de l'esprit étincelant de la revue.

Pouvez-vous nous présenter votre revue ?

Il s'agit d'une revue d'une vingtaine de pages, qui, à chaque numéro, présente les œuvres d'au moins cinq auteurs. **Elle propose une poésie contemporaine**. Quand on pense poésie, on pense vers. Ici, le style et les thèmes abordés ne sont pas du tout les mêmes que ce que l'on peut s'attendre à lire dans la poésie du 19/20^{ème} siècle. Nous éditons des poètes tels que Christophe Forgeot, Ivan Dimitrieff, Colette Gibelin ou Pierre Belda, et bien entendu, Marcel Migozzi grande figure de la poésie française et cannetois.

Dans quelles circonstances les Presses du Midi vous ont-elles contactés ?

Cette maison d'édition nous a contactés après avoir pris connaissance de l'existence de notre revue par le biais de Richard Borneman. Le concept leur a plu. Ils ont eu envie de lui **redonner un coup de boost et de la faire connaître à d'autres auteurs, et bien sûr au public**; sachant que la revue qu'ils proposent est plus étoffée, puisqu'elle compte une soixantaine de pages. Malgré tout, nous continuerons d'éditer notre version « cahier » et de la distribuer aux Cannetois gratuitement au sein de la médiathèque.

Que pensez-vous de l'évolution de votre revue depuis un an ?

C'est une grande aventure, une graine qui a vite donné une belle fleur, et nous en sommes fiers. Notre but était surtout d'**amener la poésie à être entendue par tous**, puisque nous organisons également des séances de lecture à chaque parution. Et qui sait, peut-être cela fera-t-il naître de nouvelles vocations ?



L'équipe médiathèque avec S. HEMERY, M.T. MONTANOLA, B. FABRE, N. RAFFAELLI et D. BELMONDO. Absentes : I. LOUIS, E. Bentalha, S. Bouteille .

CARNETS DE VOYAGES, MODE D'EMPLOI

Du 7 avril au 27 mai, l'exposition de la médiathèque départementale *Carnets de voyage, mode d'emploi*, est accessible à la médiathèque du Cagnet des Maures. Elle présente l'utilité et la création de ces carnets à travers les œuvres d'une cinquantaine d'artistes. Une **conférence sur le même thème** est également prévue à la médiathèque le 19 mai.

DUO DU HAUT EN CONCERT

Une contrebasse, une guitare et des classiques de la **chanson française inédits et revisités**, le tout dans un style **cabaret des années 50**. Le groupe Duo du Haut vous propose une soirée à ne pas manquer à la médiathèque, **le 5 mai prochain**.

Facebook : @duhaut.duo.1

Quelques extraits de la revue L'Étincelle sont publiés chaque vendredi sur notre page facebook : @CagnetdesMaures .

COURSE PÉDESTRE LA CANNETOISE 6^{ÈME} ÉDITION

La 6^{ème} édition de notre course pédestre La Cannetoise aura lieu le 25 mai prochain. Cette année, elle s'ouvrira également à la Marche Nordique et au VTT, avec la collaboration de la FFA et du club des randonneurs cannetois, et proposera de nombreuses animations tout au long de la journée. Portrait de deux irréductibles, fidèles à l'événement depuis sa première édition.

Au quotidien, Florence Piot est **éducatrice sportive à la mairie du Luc en Provence, et pompier volontaire depuis 1996.**

Après le bac, elle suit un cursus universitaire sportif à Nice et développe son attrait pour les sports loisirs en tous genres. **Vice-championne de France au cross national des sapeurs-pompiers**, elle cultive un goût particulier pour la course pédestre : *« la course permet de relâcher la pression, de s'évader. J'ai fait quelques incontournables comme le St Tropez Classic ou le semi-marathon de Hyères. La Cannetoise, c'est chez moi, je ne pouvais pas ne pas y assister. Globalement, c'est une course avec un bon esprit sportif, avec une grosse difficulté, la montée du château d'eau, mais qui reste malgré tout accessible pour tous les niveaux ».*

Et le moment fort pour Florence, c'est le passage au cœur du Vieux Cannet, avec ses filles qui l'attendent pour l'encourager. Attention tout de même, si vous venez à croiser son chemin. Elle l'avoue, en pleine course, c'est une vraie pipelette !



Florence PIOT, éducatrice sportive et pompier volontaire



Emmanuel BERNARD, coach sportif bénévole

Depuis bientôt vingt ans, Emmanuel Bernard pratique la course à pied comme pour ne pas manquer d'oxygène. Pour lui, courir est une nécessité.

Employé de la plateforme Locasud, il est également **coach sportif bénévole**, et accompagne les personnes qui font appel à lui pour les initier à la course pédestre : *« j'ai commencé à courir lorsque j'ai arrêté de fumer. J'ai participé à la première édition de la Cannetoise, et j'ai fait chacune des éditions suivantes en accompagnement. C'est un sport traumatique, il faut connaître les bons réflexes à adopter pour ne pas se blesser. C'est pour cela que je fais de l'accompagnement depuis dix ans. »*

Il commence avec des semi-marathons, et passe progressivement à des distances plus longues, jusqu'à l'ultra trail La Diagonale des Fous, à la Réunion, d'une distance de 180km : *« je reste malgré tout fidèle au rendez-vous de La Cannetoise car même pour les habitués aux trails, c'est un bon entraînement pour démarrer la saison. Et en tant que coach accompagnant, cela me permet de vivre de très belles émotions. Voir mes élèves passer la ligne d'arrivée, ressentir leur fierté d'y être arrivés, c'est une belle expérience à vivre. »*

LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Le 7 février dernier, la ville a obtenu le **premier laurier du label « Ville active et sportive »**. La dynamique de notre tissu associatif, le développement des infrastructures sportives sur la commune, la mise en avant des grandes manifestations qui se déroulent tout au long de l'année sur notre territoire (Tour du Haut Var-Matin, course pédestre La Cannetoise, mais également le Festival du Chien Rouge ou encore les Festivités de l'Ours) et bien sûr l'implication des équipes municipales pour faire de notre ville un lieu dynamique et un cadre de vie agréable, ont permis l'aboutissement de ce projet.

Le label Ville Active et Sportive est porté par la direction des sports du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, l'Union sport et cycle, et l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES). Il a pour **objectif de valoriser les communes qui développent des politiques volontaristes** afin de promouvoir l'activité physique et sportive, tout en prenant en compte le cadre de développement global du territoire (culture, tissu associatif, développement économique, ...).



LE MOT DE LA MAJORITÉ

Chers Cannetoises, chers Cannetois,

En ce début d'année 2017, notre commune a fait l'objet de nombreuses marques de reconnaissance du travail effectué.

C'est ainsi qu'en décembre 2016, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) nous a décerné la deuxième fleur du label Villes et Villages Fleuris.

En février dernier, la direction des sports du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, l'Union sport et cycle, et l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) a décoré notre ville d'un premier laurier dans le cadre du label Ville Active et Sportive.

Enfin, l'une des classes de l'école maternelle Leï Pitchoun travaille activement afin d'intégrer le réseau des écoles labellisées Elysée 2020, un label qui propose aux élèves concernés une ouverture à la culture et la langue allemande, sous l'égide de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), en partenariat avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Les élus tiennent à remercier chaleureusement l'engagement de chacun des acteurs ayant participé à l'obtention de ces décorations. Car avec ces distinctions, c'est bien leur compétence qui est récompensée, aux travers de critères minutieux établis par des organismes externes à la commune et professionnels. Un gage de qualité, avant tout au service de nos administrés.

Félicitations à tous !

Le Groupe Majoritaire

LE MOT DE L'OPPOSITION

L'année 2017 nous donne deux rendez-vous d'une importance capitale :

- l'élection présidentielle les **dimanches 23 avril et 7 mai 2017**
- les élections législatives les **11 et 18 juin 2017** pour désigner les députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Et pourquoi voter direz-vous?

A nos yeux, **toutes les élections sont importantes**, notre avenir est entre nos mains et par ce geste simple, nous pouvons choisir nos dirigeants, ceux et celles qui partagent nos opinions, qui savent nous inspirer. **Nous exprimons ainsi notre opinion** au sujet des décisions qui influenceront sur notre vie.

Dans le contexte actuel, nous avons mille et une raisons de nous plaindre, l'actualité, la crise économique nous en donnent tous les jours l'occasion. Mais, nous le savons bien, se plaindre sans agir ne changera rien.

En démocratie, les élections sont le premier et le plus simple des modes d'action. Le vote, acte de citoyenneté par excellence, est le moyen de **faire fonctionner la démocratie et, par conséquence de protéger nos libertés.**

Voter est un devoir civique !

N'oublions pas que dans certains pays, on se bat encore pour avoir ce droit de vote. C'est un droit qu'il ne faut pas négliger, même si beaucoup pensent que c'est inutile.

Car ne pas voter, c'est laisser les autres décider pour nous.

Claudine DUDON et Alexandra MONTALESCOT
à votre écoute

- L'AGENDA -



EXPOSITION CARNETS DE VOYAGES

du 07 avril au 27 mai 2017, Médiathèque

CONSEIL MUNICIPAL

17 mai 2017, 18h, salle du Conseil, Mairie

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 avril 2017, bureaux de vote ouverts de 8h à 18h,
Petit Foyer, Grand Foyer, salle de danse

COURSE PÉDESTRE CANNETOISE

25 mai 2017, 14h, Centre-Ville

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

07 mai 2017, bureaux de vote ouverts de 8h à 18h,
Petit Foyer, Grand Foyer, salle de danse

SEMAINE DÉVELOPPEMENT DURABLE

du 29 mai au 03 juin 2017, ville du Cannet des Maures

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2017

Date limite d'inscription
10 mai 2017

**Fleurir
ma Ville**

Dossier d'inscription à retirer
à la Maison du Tourisme, en
mairie, ou téléchargeable :
www.lecannetdesmaures.com

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

**CONCOURS
PHOTO**

Thème : Nature en ville

BONUS : Concours de selfie « le tri des déchets »

Dossier d'inscription et règlement
à retirer à la Maison du Tourisme, au Pôle urbanisme et développement durable
ou téléchargeable sur le site : www.lecannetdesmaures.com

Date limite d'inscription et réception des photos
12 mai 2017

Gratuit ouvert aux amateurs dès 8 ans

Semaine
du Développement
Durable
2017

LE CANNET DES MAURES
LA CANNETOISE

UNE JOURNÉE MULTISPORTS ET FAMILIALE AU CŒUR DE LA PAYSANNE DES MAURES
Animations - Repas - Restauration Rapide

13^h 6^m

JEUDI 25 MAI 2017

18H00 COURSE PÉDESTRE NATURE MIXTE
17H00-18H00 CHALLENGE SUD EST DES COURSES MAURES - COURSE SUD EST VILLAGE
17H00-18H00 CHALLENGE SUD EST DES COURSES MAURES - COURSE SUD EST VILLAGE
17H00 MARCHÉ NORDIQUE CHRONOMÉTRÉE 13KM ET 6KM
14H00 CHALLENGE VTT PAR ÉQUIPE ET RANDONNÉE DÉCOUVERTE

www.lecannetoise.com Facebook : [la-cannetoise](https://www.facebook.com/la-cannetoise)

bleu, PFC, PRCM, ON